



LA RGPP AU MAAF

Le ministère de l'agriculture et ses établissements publics ont connu au cours de ces dernières années leurs lots de restructurations, notamment des **réformes de structures** importantes et incessantes :

- **réforme de l'administration centrale** :

- réorganisation de toutes les directions en 2008 avec en particulier la fusion de la DGFAR et de la DGPEI en DGPAAT,
- transfert de la gestion des retraites à une agence nationale ;

- **réforme des services déconcentrés** :

- création des DDI (DDT(M) et DD(CS)PP) par juxtaposition de services,
- création des plates-formes CHORUS,
- redéfinition des DRAAF notamment intégration des missions FAM dans les DRAAF,

- **réforme dans les établissements publics** :

- création de l'ANSES par fusion de l'AFSSA et de l'AFSSET,
- création de l'IFCE par fusion des HN et de l'ENE, puis création d'un GIP France Haras ;

Ces réformes, imposées sans réflexion organisée autour des missions de service public, n'ont respecté ni les projets de services ou d'établissements préexistants, ni les organisations de management, ni le dialogue social.

Les conséquences de ces restructurations sur le quotidien des agents sont souvent mal vécues car elles se traduisent fréquemment par une redéfinition de leurs missions sans concertation, sans accompagnement, sans formation et/ou par des mobilités et des trajectoires professionnelles plus ou moins choisies.

Le dogme du « non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » appliqué de façon aveugle, entraîne des situations de sous-effectifs chroniques qui mettent les agents dans des situations intenable... ce qui accentue ce mal être.

Conclusions

La politique menée ces cinq dernières années, centrée sur les réductions d'effectifs, n'a répondu qu'à des objectifs comptables de court terme (réduction des effectifs) sans réflexion de fond sur les missions de service public. Elle a été éprouvante pour les agents, et ce, dans tous les secteurs.

La CFDT a maintes fois dénoncé cette approche qui n'a abouti qu'à la juxtaposition de services sans pour autant générer les économies escomptées et qui a érigé en dogme la polyvalence des agents. Cela s'est traduit par une dégradation des conditions d'exercice des missions et de la capacité à réaliser les instructions et contrôles adéquats...

La mise en place des DDI a entraîné de sérieux problèmes sur tous les plans (humain, technique, informatique, budgétaire, comptable...).

Les agents travaillant en DDT ont été particulièrement touchés par l'abandon des missions dites concurrentielles notamment l'arrêt de l'ingénierie publique qui concernait 1200 ETP dans les ex-DDAF.

Les DDCSPP sont par ailleurs un exemple d'incohérence avec au sein de la même direction les questions de santé animale, de droit des femmes et d'hébergement d'urgence !